



Retard paiement des charges

Par **andros**, le **13/05/2013** à **16:56**

Bonjour
Mon syndic de copropriété m'envoie un recommandé de mise en demeure pour un impayé de 83 € plus 34,09 € de frais de relance pour une facture que j'ai omise de payer
Cette mise en demeure est datée d'un mois après la date de facturation.
Le syndic m'indique qu'il n'a pas à envoyer de simples lettres de relance à J+20
Quelle sont les obligations du syndic dans ce cas présent ?
Merci et salutations

Par **Lag0**, le **13/05/2013** à **19:17**

Bonjour,
Concernant les procédures pour charges impayées, voir par exemple :
<http://www.pap.fr/conseils/copropriete/les-impayes-de-charges-de-copropriete/le-recouvrement-des-charges-par-le-syndic-a5117>